

PERMIS DE CONSTRUIRE

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative.
Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PC
Echelle	
Plan	Page de garde
Date	20-12-2016

PC

PROJET

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative.
Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	ème
Plan	Page de garde
Date	20-12-2016

PC

PARCELLE :

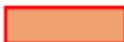
- 000 AP 121
- 000 AP 122
- 000 AP 123
- 000 AP 124
- 000 AP 125
- 000 AP 126
- 000 AP 127
- 000 AP 128
- 000 AP 129
- 000 AP 130
- 000 AP 131
- 000 AP 132
- 000 AP 133
- 000 AP 137
- 000 AP 138

Surface totale des parcelles : 111 666,00 m²

La zone d'implantation de la centrale photovoltaïque représente une surface de 60 440,00 m² sur les parcelles



 Emprise foncière

 Projet

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Plan cadastral
Date	20-12-2016

Pc1

PC

PARCELLE :

- 000 AP 121
- 000 AP 122
- 000 AP 123
- 000 AP 124
- 000 AP 125
- 000 AP 126
- 000 AP 127
- 000 AP 128
- 000 AP 129
- 000 AP 130
- 000 AP 131
- 000 AP 132
- 000 AP 133
- 000 AP 137
- 000 AP 138

Surface totale des parcelles : 111 666,00 m²

La zone d'implantation de la centrale photovoltaïque représente une surface de 60 440,00 m² sur les parcelles



Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

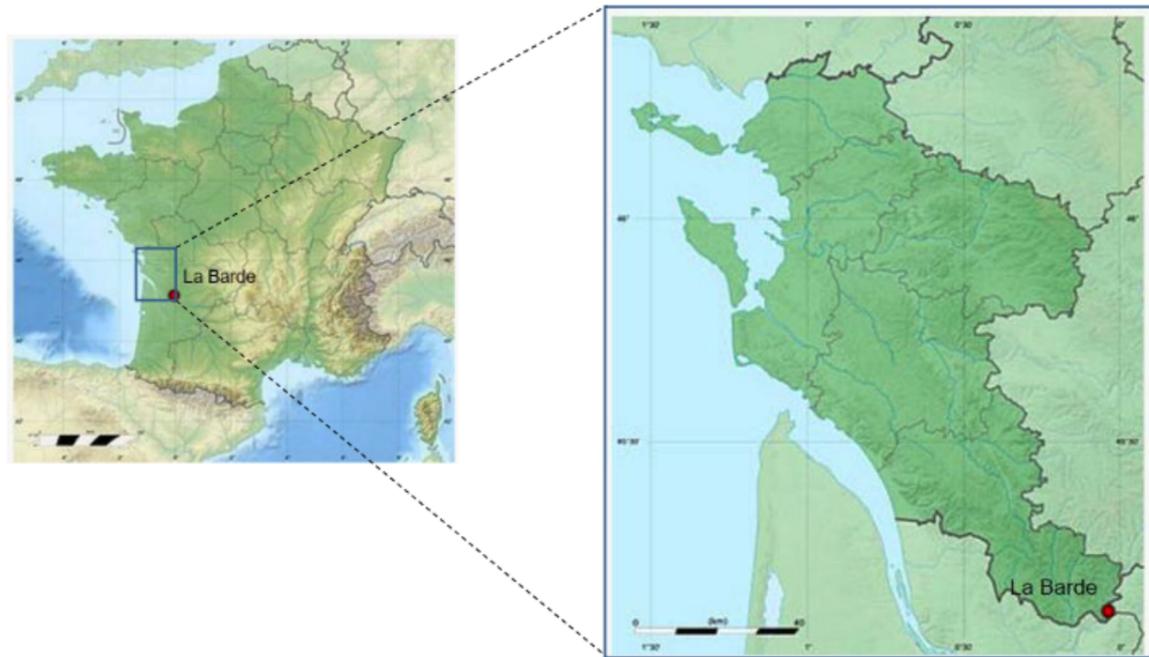
Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

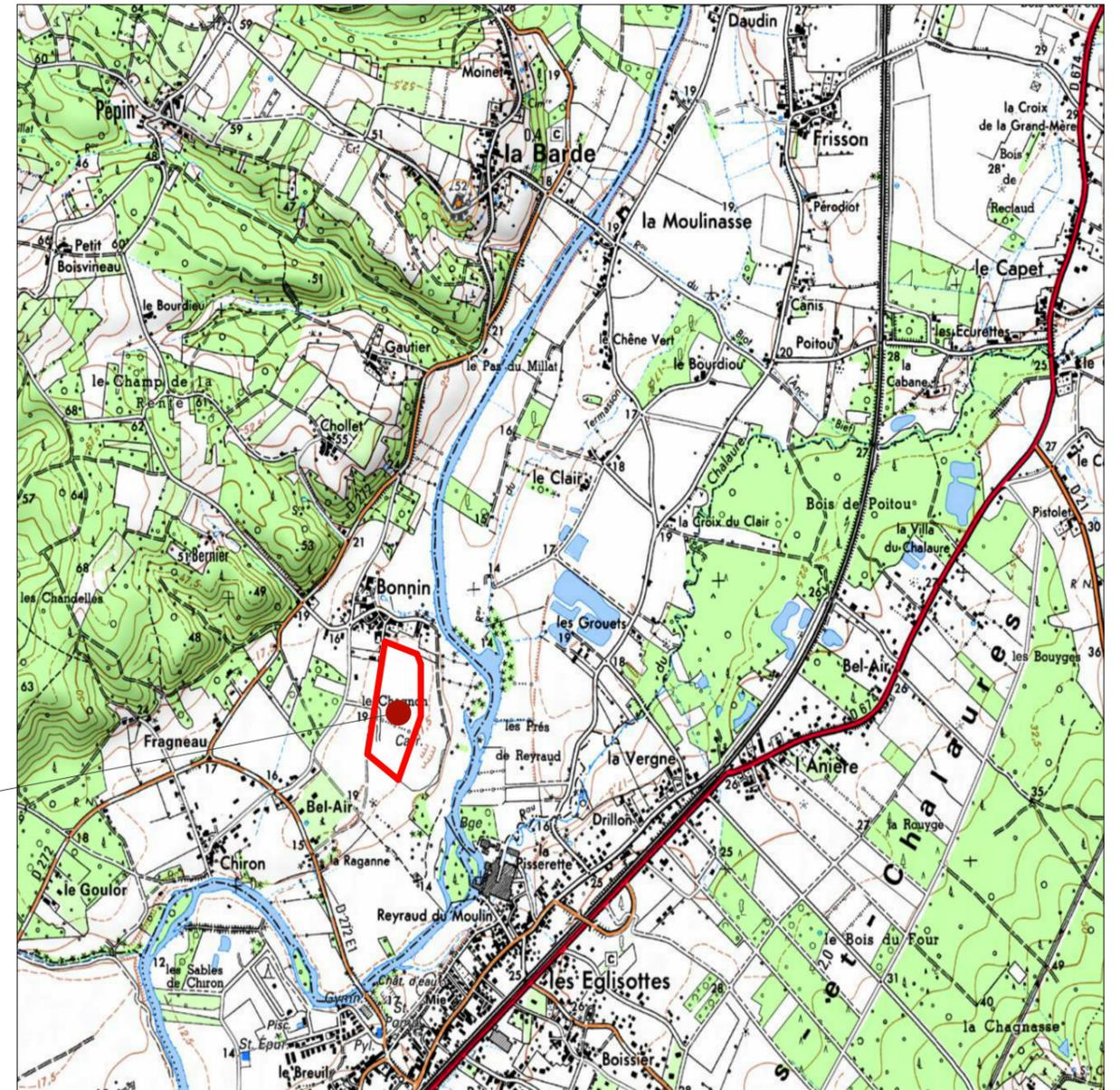
Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Plan cadastral
Date	20-12-2016

Pc1

PC



PROJET
Lieu dit "LE CHAGNON"
LA BARDE 17 360



Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative.
Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
THOMAS DANIN ARCHITECTE DEEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

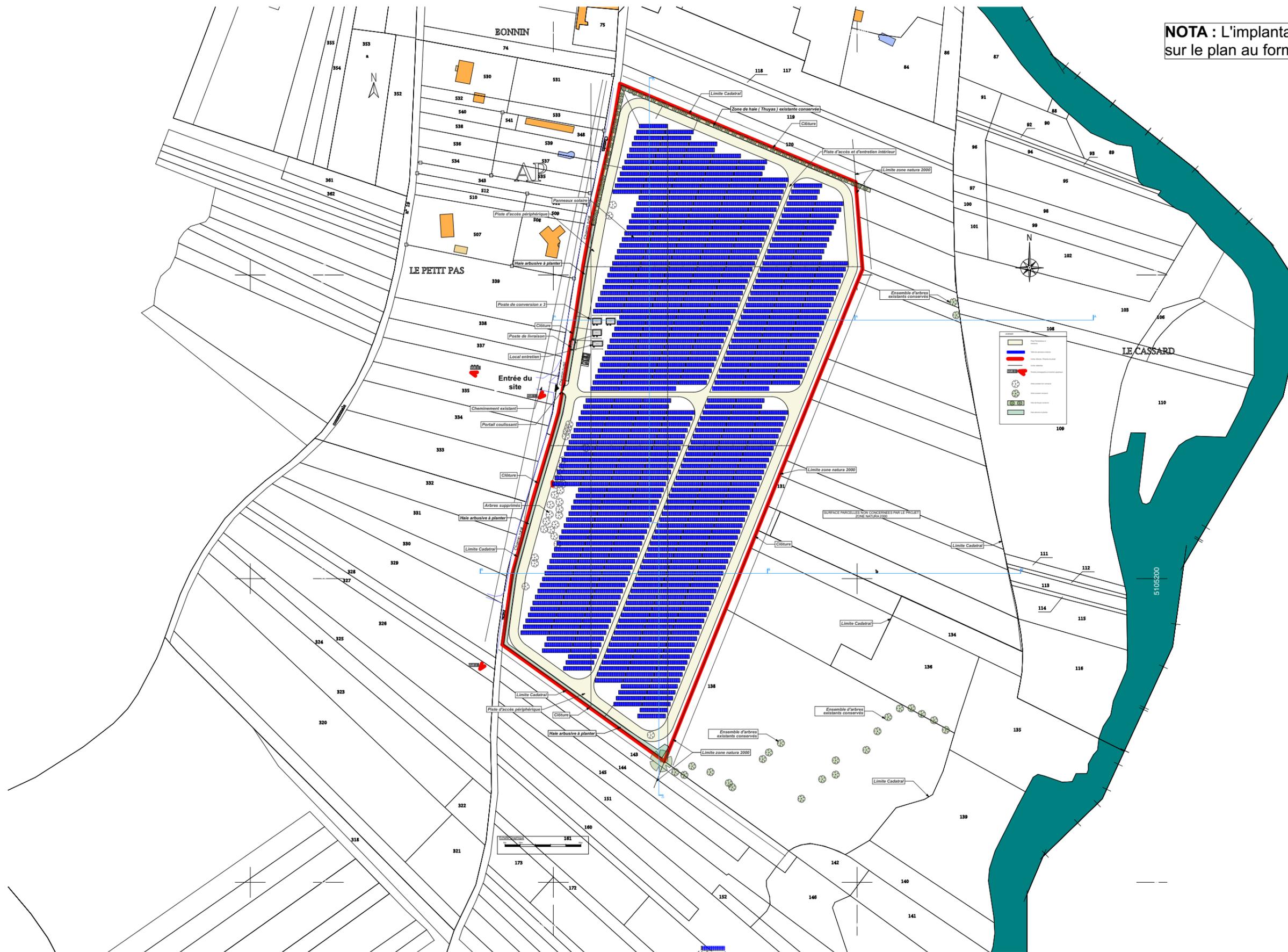
Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Plan de situation
Date	20-12-2016

Pc1

PC

NOTA : L'implantation à l'échelle 1/500^e est détaillée sur le plan au format A0 - Indice Pc2



Les présents plans, coupes, rayures et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

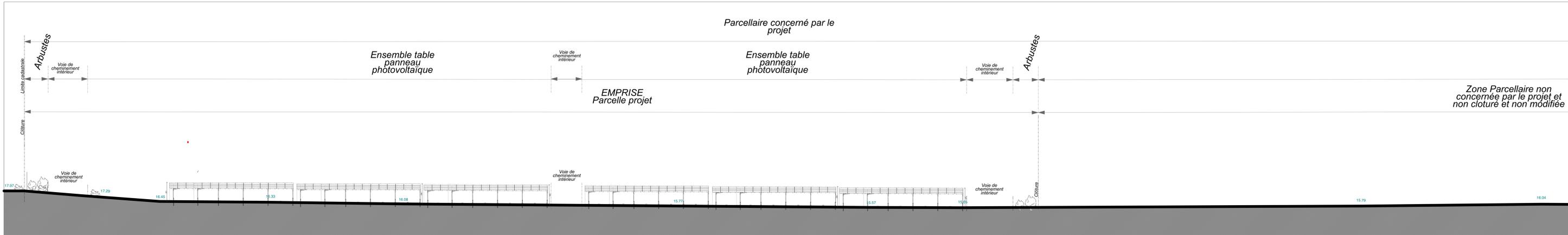
Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

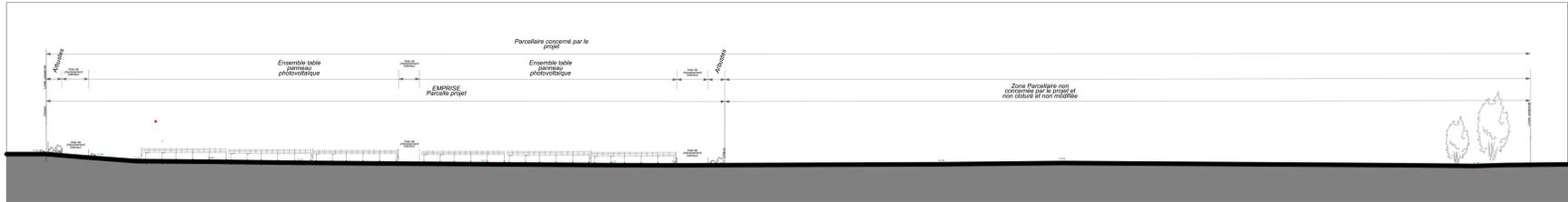
Etat	PROJET
Echelle	1:2500 ^{ème}
Plan	Plan masse 1/2500
Date	20-12-2016

Pc2

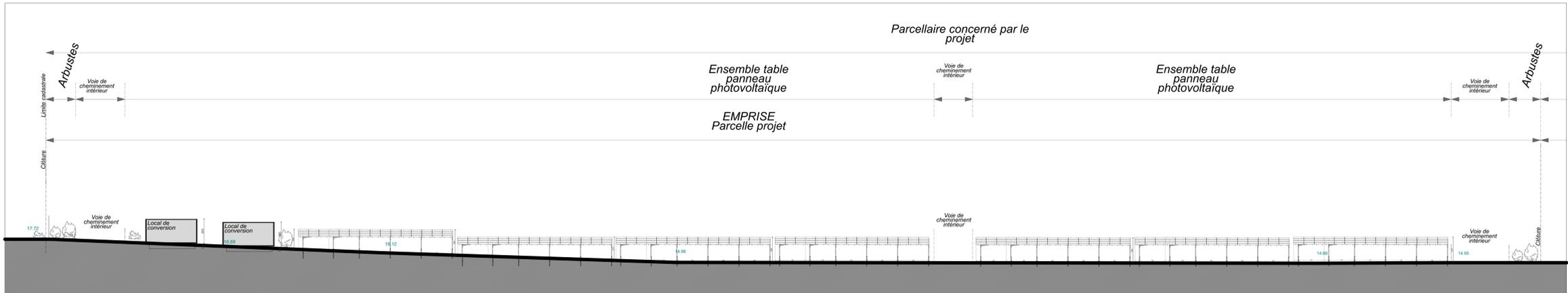
PC



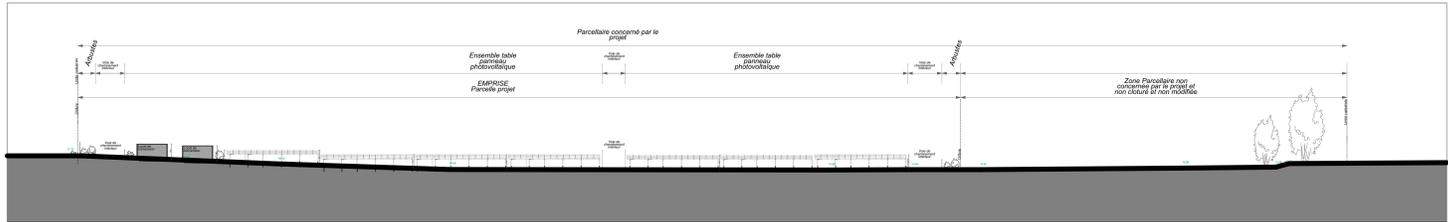
COUPE BB - 1/200



COUPE BB - 1/500



COUPE AA - 1/200



COUPE AA - 1/500

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNOP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05 46 22 79 88
 contact@dantin-architecture.com www.dantin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

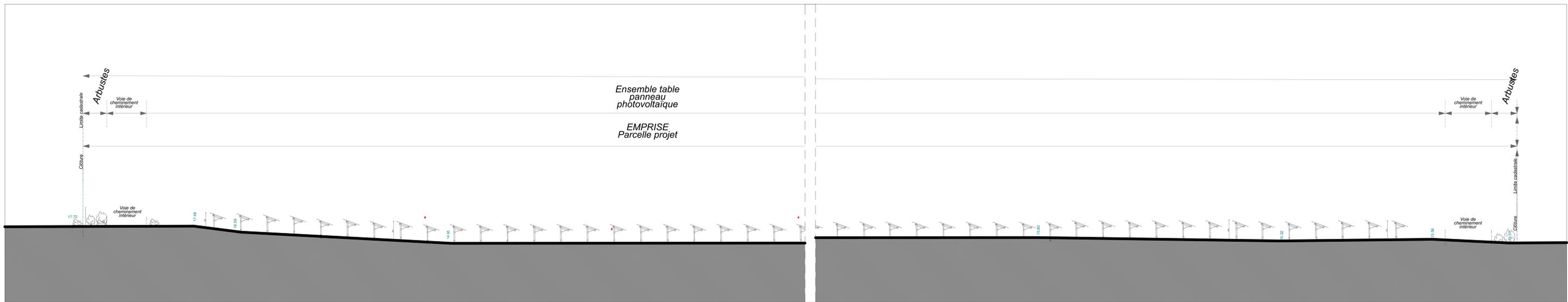
Maître d'ouvrage
 Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Projet
 SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

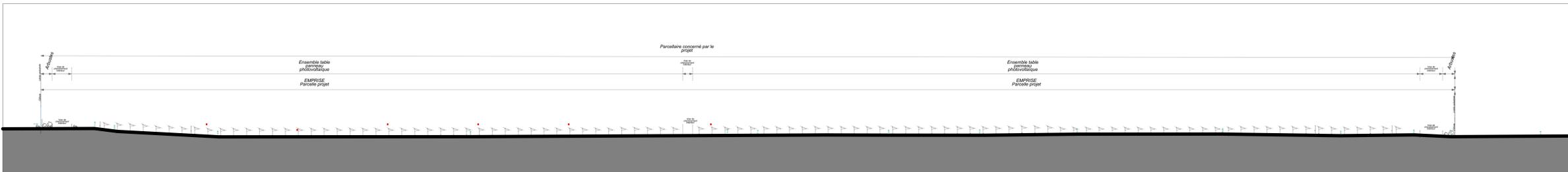
Indice	Date	Commentaire

Etat	PROJET
Echelle	1:500, 1:200
Plan	Plan de coupe AA et BB
Date	20-12-2016

Pc3 PC



COUPE CC - 1/200



COUPE CC - 1/500

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNOP

1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05 46 22 79 68
 contact@dantin-architecture.com www.dantin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage
 Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Projet
 SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

Indice	Date	Commentaire

Etat	PROJET
Echelle	1:500, 1:200
Plan	Plan de coupe CC
Date	20-12-2016

Pc3 PC

PC 4 : NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

1 Description des travaux envisagés

1.1 Objet du permis de construire

Le présent permis de construire a pour objet la création d'une centrale photovoltaïque au sol.

La centrale comprendra, d'une part, la mise en œuvre de 581 tables de 60 panneaux photovoltaïques et, d'autre part, la mise en œuvre de trois bâtiments accueillant des transformateurs, un poste de livraison ainsi qu'un bâtiment destiné à la maintenance du site.

Le site ne sera pas accessible au public.

1.2 Puissance de l'installation

La centrale photovoltaïque, aura une puissance de 4,00 MWc .

2 Etat initial du terrain

2.1 Localisation et superficie du terrain

Le terrain est situé dans le département de la Charente-Maritime sur la commune de Barde (17 770) au lieu dit «Le Chagnon » et «Le Mouillis».

Le terrain présente une superficie totale de 117 472 m2 regroupant les parcelles cadastrées suivantes : 000 AP 121, 000 AP 122, 000 AP 123, 000 AP 124, 000 AP 125, 000 AP 126, 000 AP 127, 000 AP 128, 000 AP 129, 000 AP 130, 000 AP 131, 000 AP 132, 000 AP 133, 000 AP 137 et 000 AP 138.

Toutefois, la zone d'implantation de la centrale photovoltaïque ne concernera qu'une surface proche de 6 ha, et ce, en raison, du classement du parcellaire en partie en zone Natura 2000. La zone d'implantation de la centrale photovoltaïque représente une surface de 60440,00 m2 sur une surface de 111666,00m2 cadastrée.

Seul la zone correspondant à l'implantation du projet, soit 60440,00m2 sera clôturée.

2.2 Réseaux Viaires

Localisé en rive droite de La Dronne, le projet est situé à près de 2 km au sud du bourg de La Barde et en limite sud du hameau de « Bonnin ».

Il s'étend sur une partie de l'emprise d'une ancienne carrière exploitée, jusqu'en 2015, par la Société Carrières AUDOIN et Fils, pour ses graves issues des terrasses alluvionnaires de la Dronne. Le site du projet n'est plus sous emprise ICPE. Plus précisément, le projet est situé sur le secteur ouest de la carrière.

Le projet est accessible depuis la route départementale RD 272 E1, en empruntant la voie communale n° 19 qui dessert le hameau de « Bonnin » et une piste aménagée pour les besoins de la carrière.

2.3 Description paysagère du terrain

Le projet s'étend sur une partie de l'emprise d'une ancienne carrière exploitée, jusqu'en 2015, par la Société Carrières AUDOIN et Fils, pour ses graves issues des terrasses

alluvionnaires de la Dronne. Le site du projet n'est plus sous emprise ICPE. Plus précisément, le projet est situé sur le secteur ouest de la carrière.

Le terrain est actuellement non construit.

Le site est visible depuis l'environnement immédiat. Toutefois sa topographie ainsi que les boisements voisinant limitent sa perception depuis les alentours.

2.4 Constructions avoisinantes

Quelques habitations jouxtent le terrain du projet au nord Ouest dans le hameau de Bonnin. Il s'agit d'habitations de facture traditionnelles qui ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier.

Les autres habitations ou constructions du hameau de Bonnin se situent à plusieurs dizaines de mètres du projet et s'écartent progressivement de l'emprise de ce dernier (de 50 m pour la plus proche à 350 m pour la plus éloignée). Les constructions de Bonnin sont espacées avec beaucoup d'espaces verts et d'arbres. Au centre du hameau, les espaces sont fermés par des hangars et dépendances aux murs « aveugles ».

Une seconde zone d'habitation (Hameau de Bel-Air et ses extensions) s'est développée le long de la RD 272E1 au sud-ouest du projet. Elle est essentiellement constituée de maisons récentes. La plus proche est située à environ 220 m.

2.5 Relief du terrain

L'exploitation et la remise en état de la carrière ont laissé place à une morphologie pouvant se décomposer ainsi :

- Des bordures nord et ouest à une cote de terrain d'origine : cote naturelle des terrains entre + 17,5 et + 18 m NGF,
- Un secteur nord excavé à la cote moyenne de + 15 m NGF,
- Une zone sud où l'altitude varie entre + 15,5 et + 15,7 m NGF ,
- Ces deux zones sont séparées par une bande de terrain ayant conservé sa cote d'origine, soit entre + 17 et + 18,5 m NGF.

2.6 Assainissement existant et réseaux divers existants

- Electricité:

Le local de maintenance sera raccordé au réseau. Il sera fait une demande de création de compteur pour un raccordement en 30Kva. Le raccordement sera demandé en souterrain.

- Assainissement

Il ne sera pas mis en œuvre de réseau d'assainissement. S'agissant d'une maintenance ponctuelle du site, aucun employé permanent n'étant amené à rester sur site, le local de maintenance ne contiendra pas de sanitaires.

- Eau potable :

Le terrain n'est actuellement pas raccordé au réseau d'eau potable. Il sera fait une demande de raccordement afin d'alimenter le local de maintenance.

- Eaux pluviales :

Les deux postes techniques et le local de maintenance seront chacun raccordés à un puisard mis en œuvre sur la parcelle afin de faciliter l'infiltration de l'eau dans le sol.

2.7 Raccordement à l'infrastructure électrique – Point de livraison

Le raccordement au réseau de distribution empruntera le tracé proposé par ERDF afin de limiter au maximum les travaux de raccordement, le poste de livraison étant situé au plus

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE

THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNOP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Notice Paysage 1/3
Date	20-12-2016

Pc4

PC

proche de la ligne existante et en limite de propriété.

2.8 Aspect réglementaire

Le terrain est situé dans une commune dotée d'une carte communale.

La présente demande de Permis de construire fait également suite à l'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel en date du 26 juillet 2016, pour « Implanter une centrale photovoltaïque au sol », dossier n°CUb 017 033 16 H0031 (Certificat d'urbanisme en annexe).

3 Etat projeté du terrain et des constructions

3.1 Description du projet

3.1.1 Tables

La technologie retenue combinera des tables fixes et des modules à couche mince First Solar, représentés en bleu sur le plan masse.

Les tables seront au nombre de 581. Elles auront chacune pour dimensions : 18,28 mètres par 2,43 mètres. La hauteur maximale d'une table varie de 2,50 mètres à 3,00 mètres selon le niveau d'implantation. Chaque table repose uniquement sur cinq pieux en inox. Ces tables seront implantées dans le sol avec des pieux battus ou des pieux dans des plots en béton, très localisés.

Les tables seront espacées entre elles d'au moins 1,80 mètres pour limiter les ombrages et faciliter l'exploitation de la centrale et des espaces végétalisés. Elles seront implantées au minimum à plus de six mètres des limites séparatives.

3.1.2 Local de maintenance

Le local à créer servira de base pour la maintenance du site-

Le local aura pour dimensions hors tout 6,80 mètres par 3,50 mètres. Il aura une hauteur maximale de 3 mètres par rapport au terrain naturel. Il s'agit d'un local préfabriqué.

Le local de maintenance technique sera non chauffé et maintenu uniquement à température hors gel. Il n'est soumis à aucune réglementation thermique.

3.1.3 Local Poste de conversion

Il s'agit d'un poste de transformation préfabriqué accueillant des transformateurs.

Le local aura pour dimensions hors tout 6,40 mètres par 4,00 mètres. Il aura une hauteur maximale de 3,00 mètres par rapport au terrain naturel. La structure du poste est en béton. Il sera préfabriqué et sera de couleur ivoire RAL 1015. Les postes transformateurs seront posés sur un lit de gravier dans une fouille d'environ 1 m de profondeur, de dimensions 6,4 m x 4 m, afin d'en assurer la stabilité. Ils seront positionnés à proximité des pistes et seront intégrés au mieux dans l'environnement.

3.1.4 Local technique (poste de livraison)

Il s'agit d'un poste de livraison préfabriqué accueillant des transformateurs et permettant de se raccorder au réseau ERDF.

Le local aura pour dimensions hors tout 2,60 mètres par 6,35 mètres. Il aura une hauteur maximale de 2,53 mètres par rapport au terrain. La structure du poste est en béton. Il sera préfabriqué et sera de couleur ivoire RAL 1015.

Il sera implanter en limite séparative afin de faciliter le raccordement au réseau ERDF. Il sera accessible de l'espace public et de la parcelle par des portes sécurisées.

3.2 Déplacement des véhicules sur le site et stationnement des véhicules

Il sera mis en oeuvre un chemin sur le pourtour du terrain permettant le déplacement des véhicules motorisés sur le site. Celui ci sera réalisé en empiérement calcaire compacté et aura une largeur de six mètres.

Deux pistes supplémentaires intérieures traverseront le site afin de faciliter l'entretien. Des rayons de braquage suffisant et conformes à l'accès des moyens de secours seront également mis en oeuvre.

Il sera mis en oeuvre trois places de stationnement extérieures à proximité du local de maintenance correspondant aux besoins de l'activité. Ces places auront pour dimensions 2,50 mètres par 5,00 mètres et 3,30 mètres par 5,00 mètres. Une place sera dédiée au stationnement des personnes à mobilité réduite. Ces places seront réalisées en empiérement calcaire compacté.

4 Insertion dans l'environnement proche et lointain

4.1 Aménagements extérieurs et terrassements

La centrale sera entourée de clôtures pour des questions de sécurité. Ces clôtures seront implantées à plus de six mètres des panneaux photovoltaïques permettant en particulier la circulation de véhicules et notamment de secours en périmètre du site.

Elles seront constituées de grillages semi-rigides de couleur verte (RAL 6005) ancrés au sol par des poteaux métalliques de couleur verte (RAL 6005) également. La clôture aura des mailles larges pour laisser passer la petite faune. La hauteur totale des clôtures sera de deux mètres à partir du terrain naturel.

Ces clôtures seront de couleur verte afin de s'harmoniser au mieux dans le paysage.

Un portail d'accès sera mis en oeuvre à l'Ouest. Le portail sera coulissant et automatisé. Il sera réalisé en acier galvanisé laqué de coloris vert RAL 6005 avec barreaudages verticaux et auront pour dimensions hors tout 2,00 mètres de hauteur par 5,00 mètres de largeur et 2,00 de haut.

Il est prévu des affouillements pour la pose des câbles enterrés, les éventuelles ornières présentes sur les pistes d'accès seront remblayées. Les affouillements divers seront comblés. Il est également à prévoir un modelage de terrain très localisé au niveau des locaux techniques.

Dans la mesure où le projet ne prévoit pas de terrassement important sur l'ensemble de l'assiette de projet, les effets sur la topographie du site seront très localisés.

4.2 Intégration paysagère

Le site du projet est une ancienne carrière. Il s'agit maintenant d'une grande friche en partie humide.

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE

THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNOP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Notice Paysage 2/3
Date	20-12-2016

Pc4

PC

Les panneaux solaires seront implantés en suivant le niveau du terrain actuel. Les locaux techniques seront implantés à l'ouest, en milieu de parcelle, à l'écart des premières habitations.

Le positionnement éloigné des axes de communications et l'organisation particulière du relief rend peu perceptible le site depuis l'extérieur en dehors de son environnement proche. L'absence de points de vue panoramiques minimise les potentialités de perceptions lointaines. Depuis les coteaux boisés ou le bourg de La Barde, aucune visibilité avec le site n'a pu être mise en évidence sur le site. Il en est de même depuis la rive gauche de la Dronne. Le site, malgré sa situation en plaine dans un milieu ouvert, reste peu perceptible de l'extérieur avec notamment une absence vues panoramiques éloignées.

Les mesures de traitement de l'intégration paysagère (végétation en périphérie du site, choix de tons neutres) permettront de minimiser encore d'avantage l'impact visuel.

4.3 Espaces plantés

Des arbres existants sont présents, sur une zone isolée à l'ouest et dans la zone natura 2000. Il s'agit principalement de vieux peupliers. Les arbres présents à l'ouest dans la zone d'implantation des panneaux solaires et de la piste seront coupés. Ils ne représentent pas d'intérêt écologique particulier et n'abritent pas de faune sensible.

Les espaces boisés existants dans la zone natura 2000 ne seront pas modifiés.

Une haie existante au nord ouest sera préservée.

Une haie arbustive sera également plantée sur le linéaire Ouest et Sud, elle sera composée d'essences de type: Fusain d'Europe, Noisetier, Prunellier, Aubépine.

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

Projet

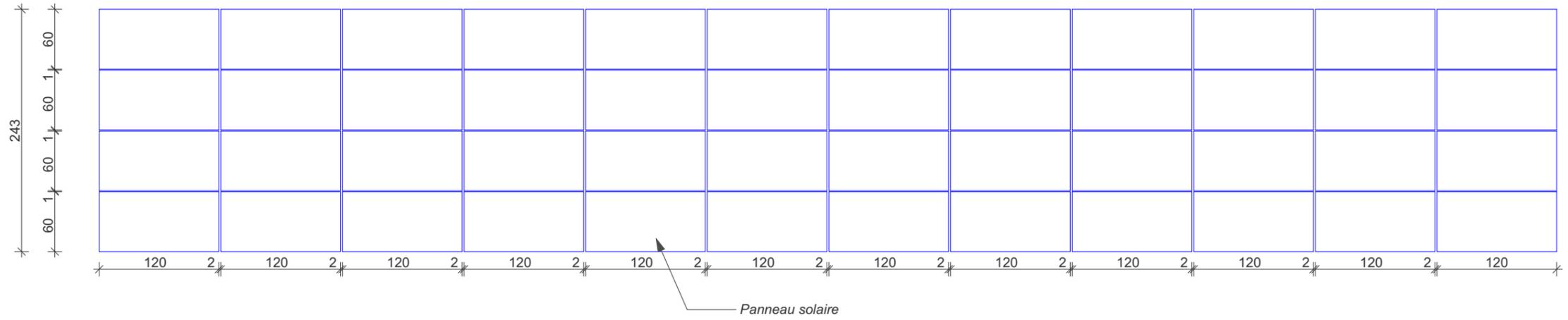
Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Notice Paysage 3/3
Date	20-12-2016

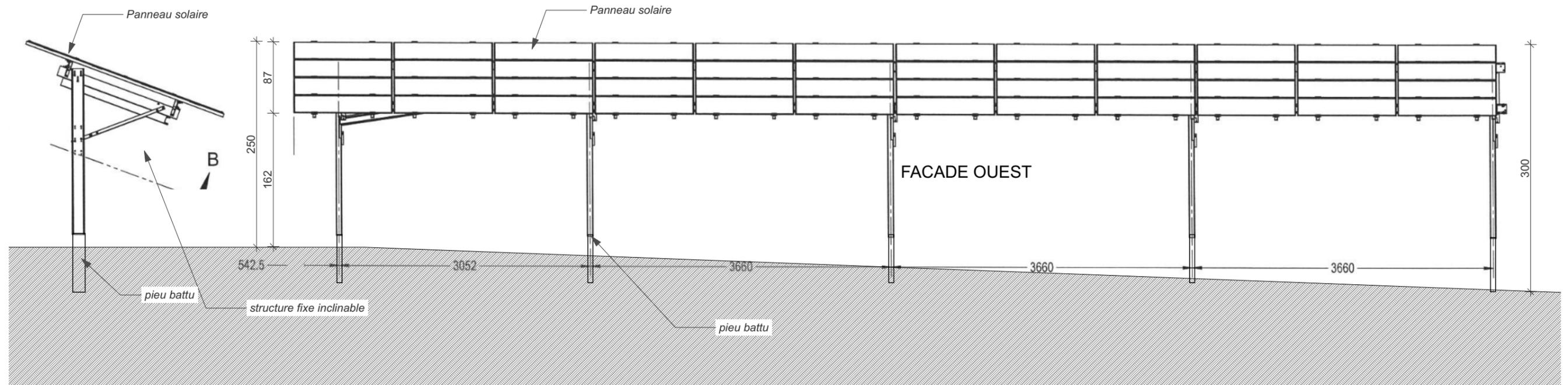
Pc4

PC

VUE EN PLAN



VUE EN COUPE



Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNOP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

Projet

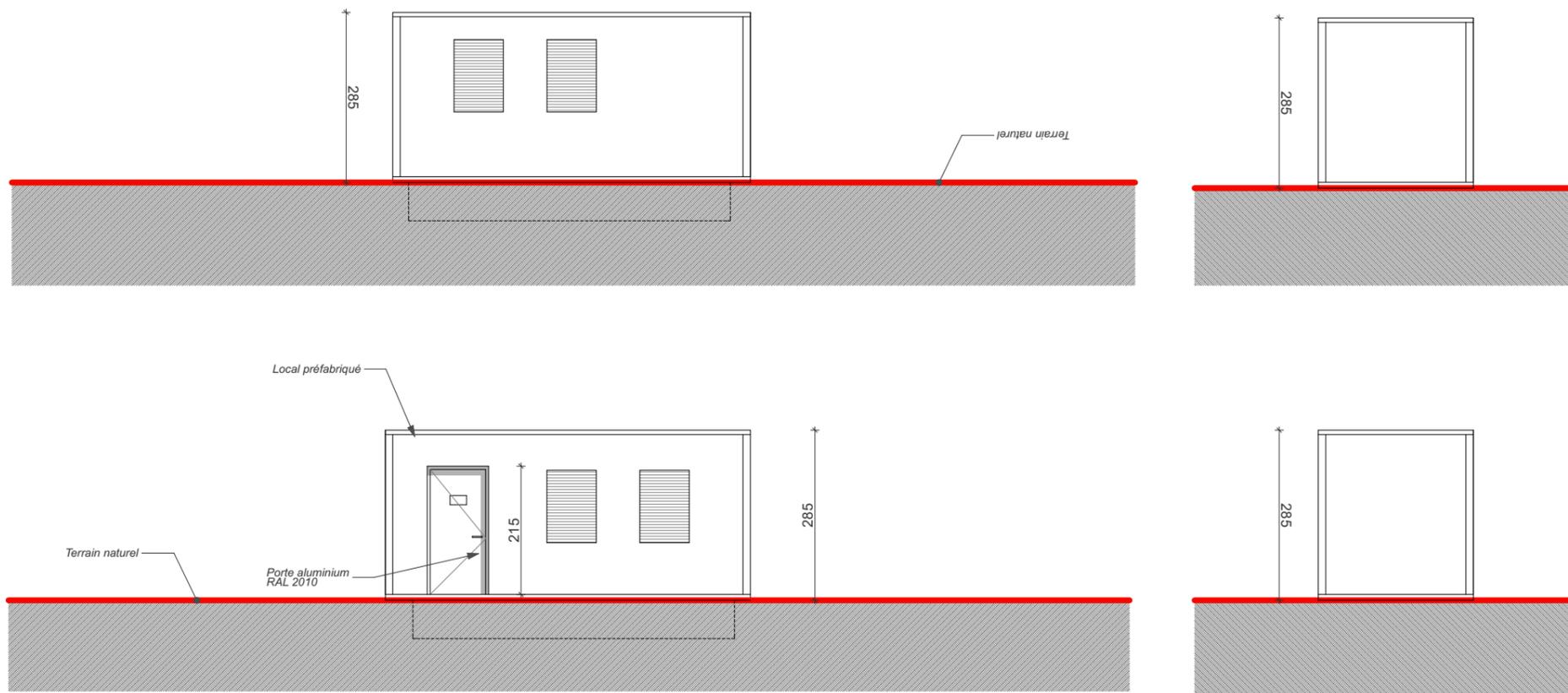
Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	1:50 ^{ème}
Plan	Façade table de panneaux photovoltaïques
Date	20-12-2016

Pc5

PC

FACADE Est Ouest Nord Sud



EXEMPLE DE LOCAL PREFABRIQUE pour Local de conversion, local d'entretien, local de livraison



FACADE NORD

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

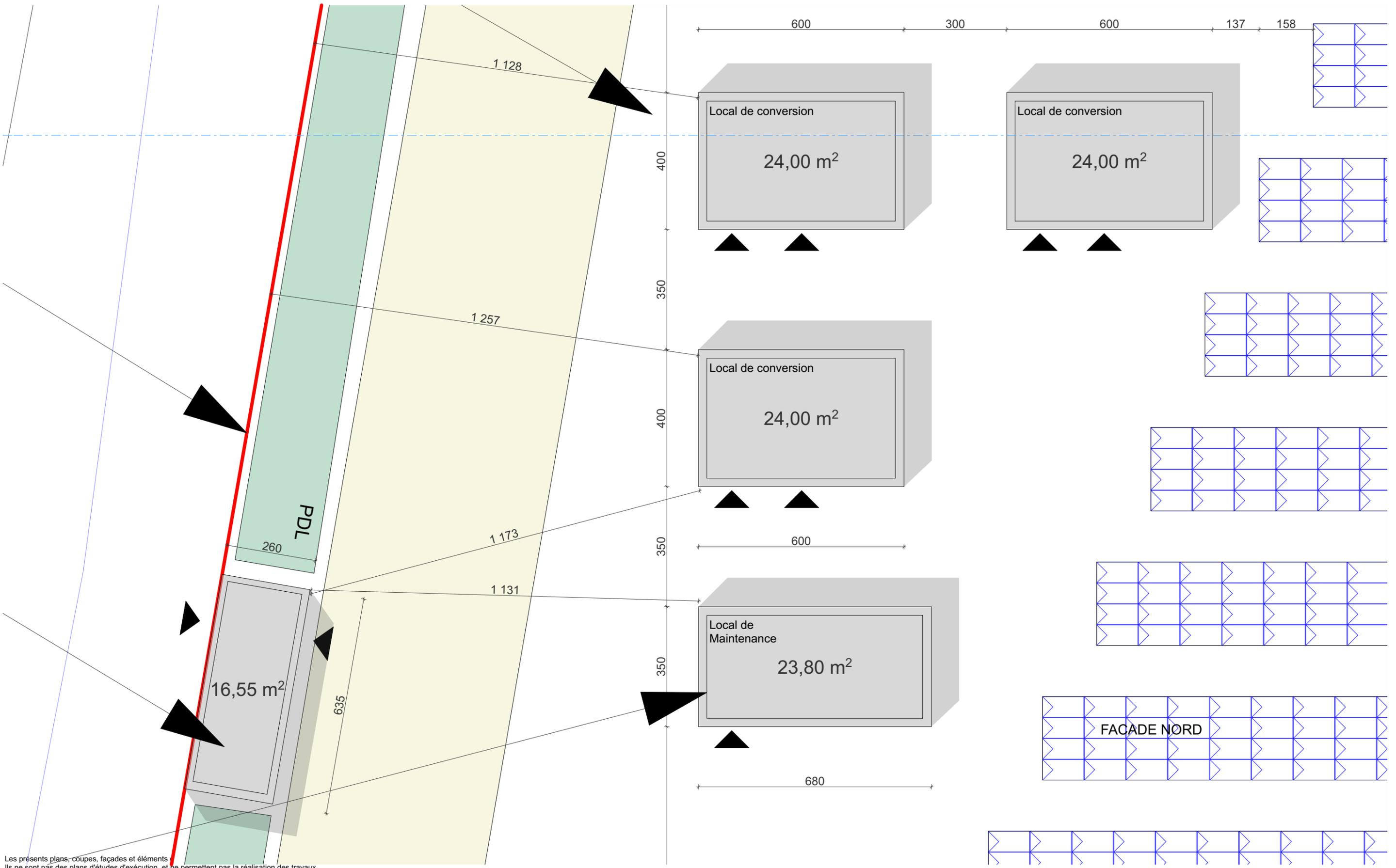
Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	1:100, 1:76,87 ^{ème}
Plan	Locaux de conversion, livraison et entretien
Date	20-12-2016

Pc5

PC



Les présents plans, coupes, façades et éléments
Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

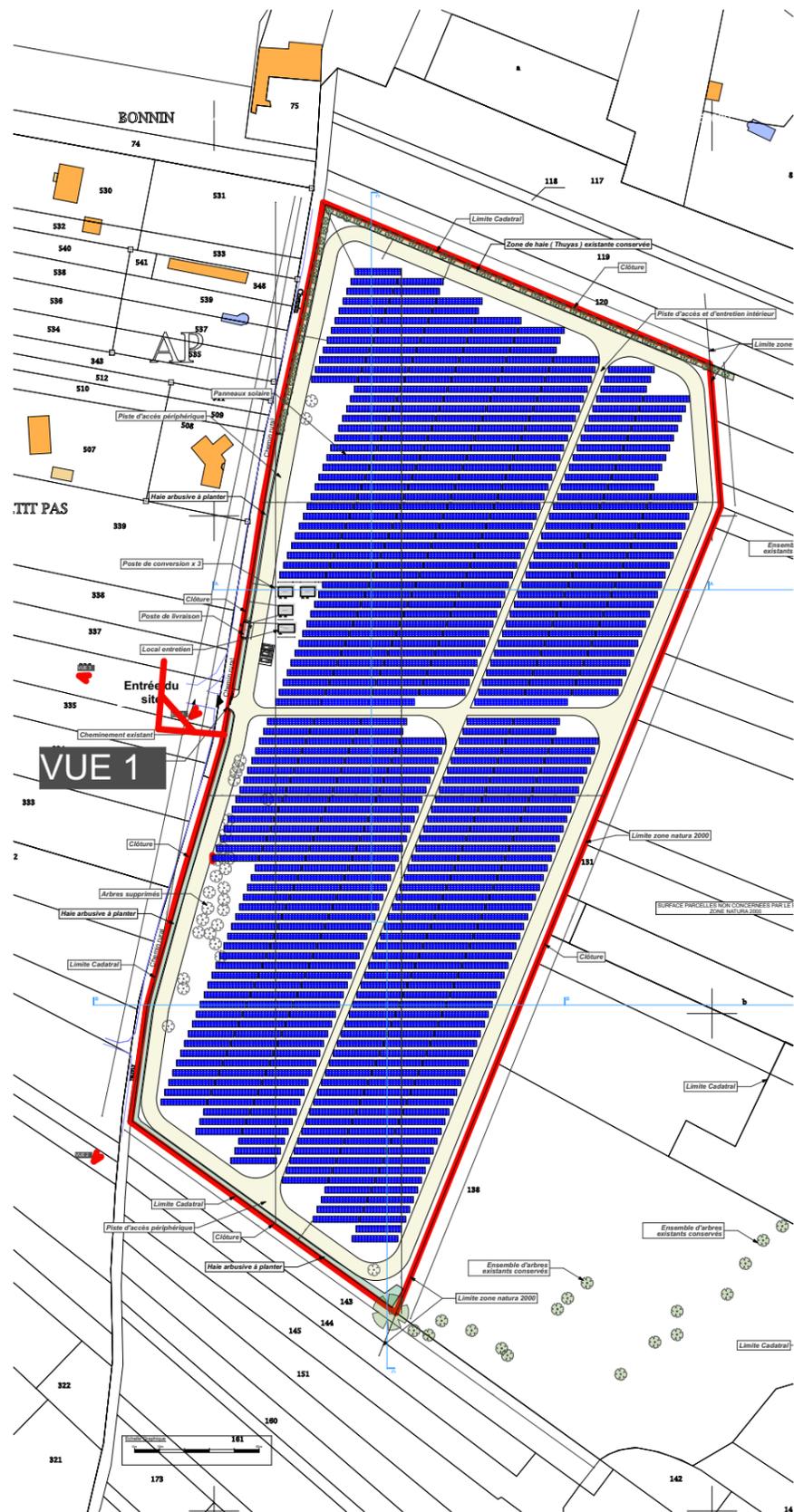
DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol	
Maître d'ouvrage SARL La Barde Solaire Services 34 avenue Bosquet 75 007 75 007 - PARIS	Projet Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS " 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	1:100 ^{ème}
Plan	Toiture locaux technique
Date	20-12-2016

Pc5

PC



Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Insertion Graphique 1
Date	20-12-2016

Pc6

PC

VUE 1



VUE 2

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNOP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

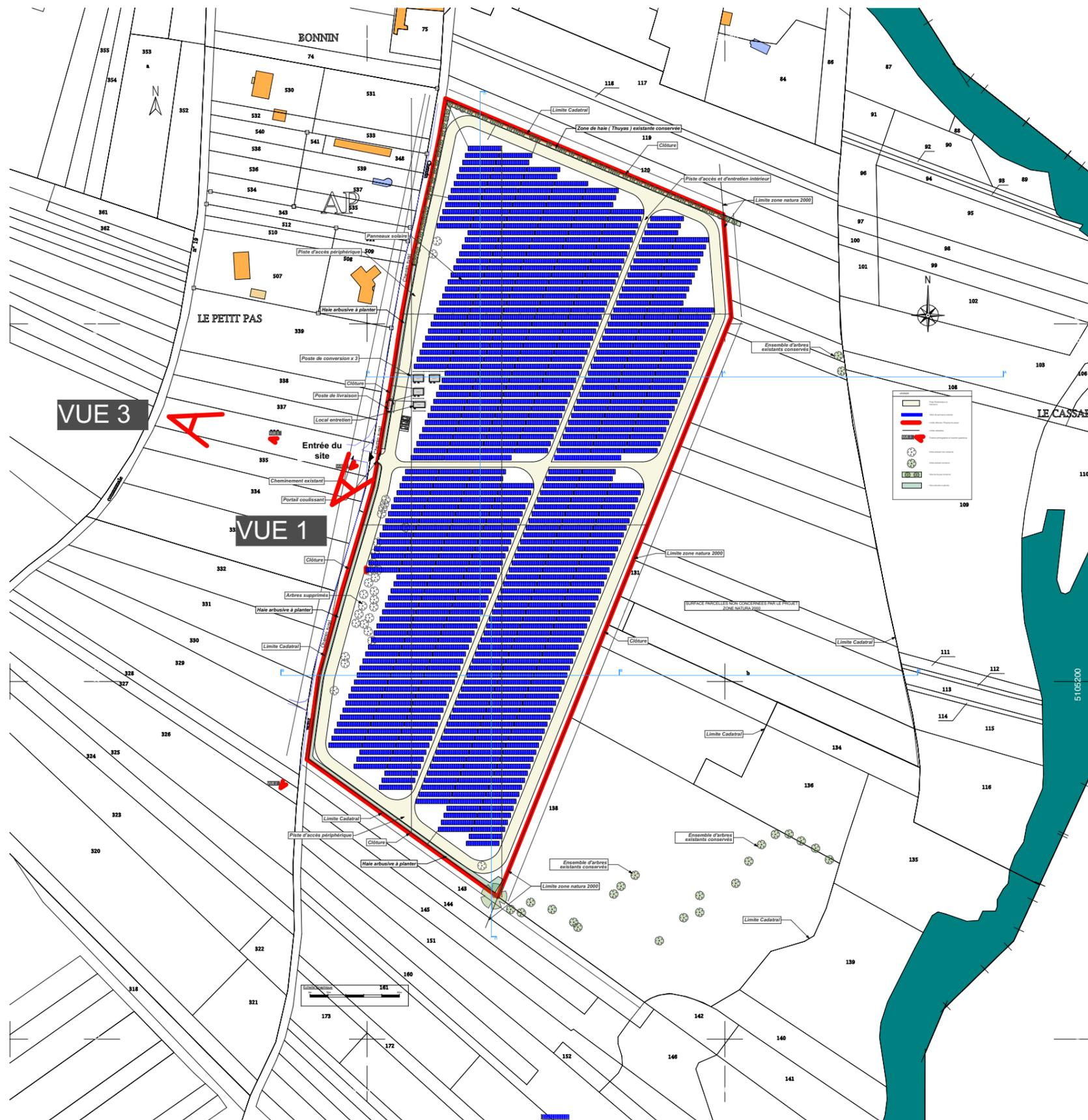
Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Insertion Graphique 2
Date	20-12-2016

Pc6

PC



Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

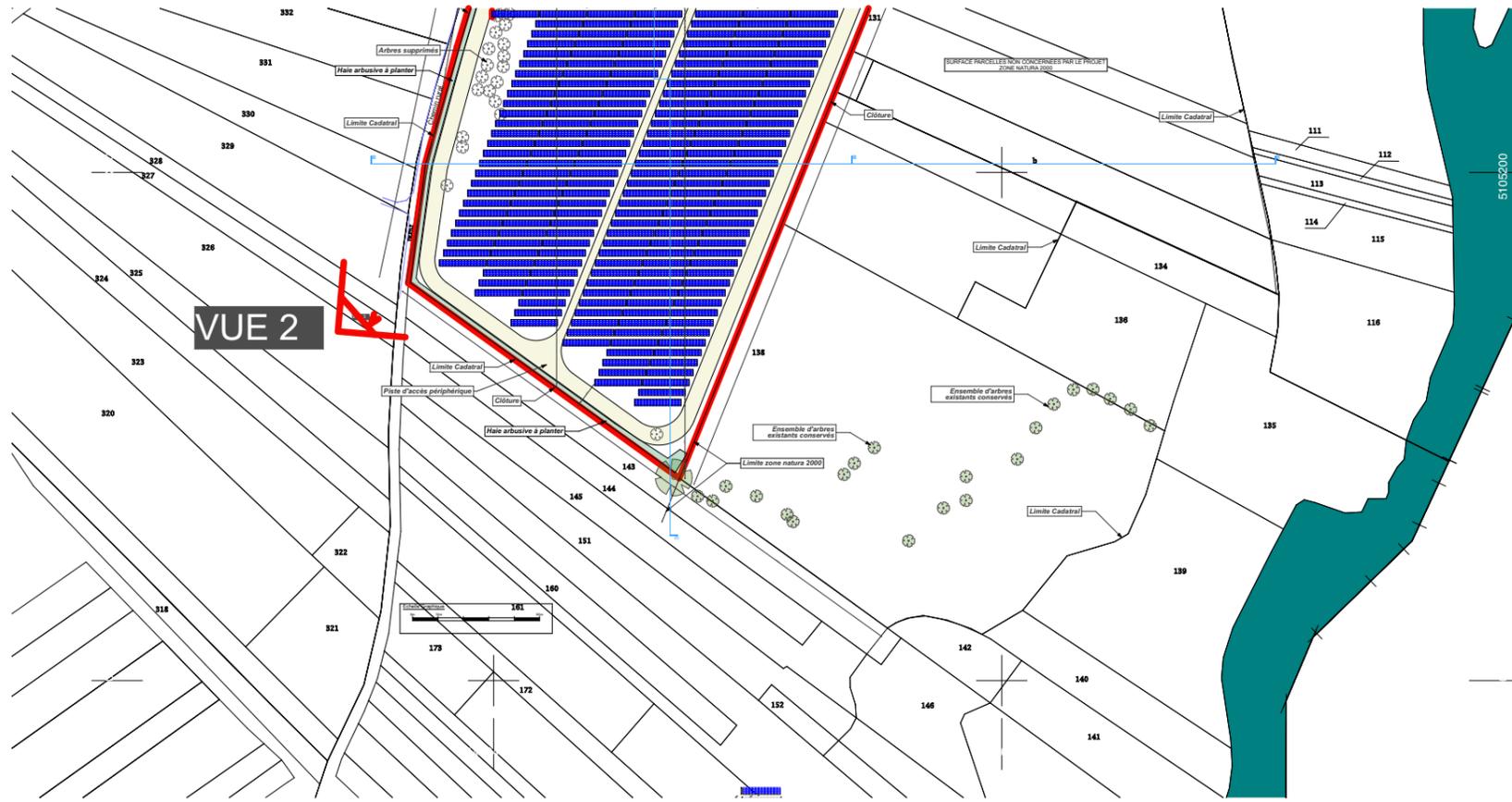
Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	1 ^e
Plan	Photo. Env. proche 1
Date	20-12-2016

Pc7

PC



VUE 2

VUE 2



Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
 34 avenue Bosquet 75 007
 75 007 - PARIS

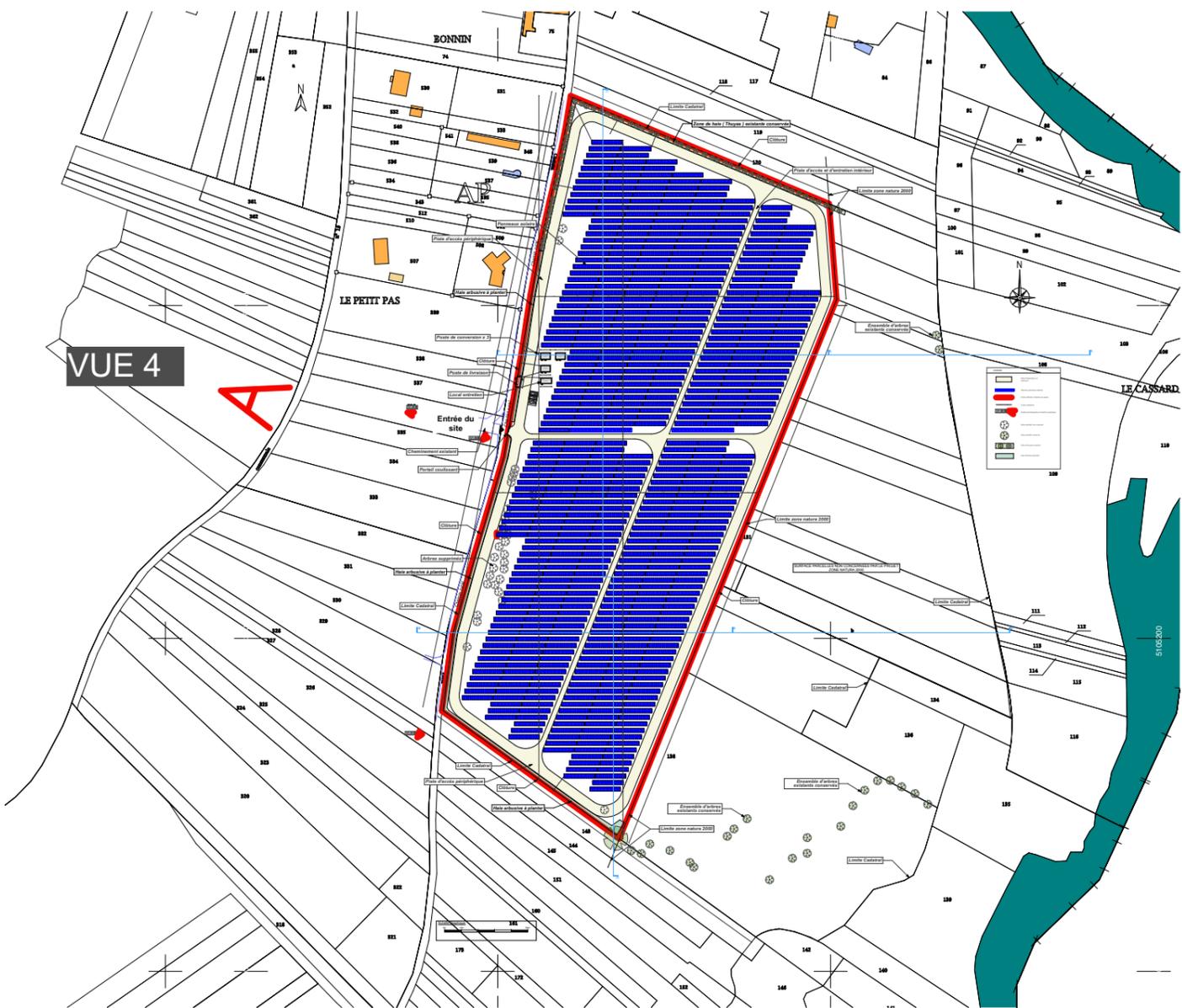
Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	1 ^e
Plan	Photo. Env. proche 2
Date	20-12-2016

Pc7

PC



VUE 4



VUE 5



VUE 4

A

VUE 5

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
 THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
 1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
 contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol	
Maître d'ouvrage	Projet
SARL La Barde Solaire Services 34 avenue Bosquet 75 007 75 007 - PARIS	Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS " 17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	1 ^e
Plan	Photo. Env. lointain
Date	20-12-2016

Pc8

PC

ETUDE D'IMPACT

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative.
Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE

THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	ETUDE D'IMPACT
Date	20-12-2016

Pc11

PC

Attestation contrôleur technique

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative.
Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	PROJET
Echelle	
Plan	Attestation contrôleur technique
Date	20-12-2016

Pc12

PC

Pièce Annexe

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative.
Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE
THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMONP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	Pièce Annexe
Echelle	
Plan	Page de garde
Date	20-12-2016

PC



date de dépôt : 24 mai 2016
 demandeur : ENERGY FRANCE, représentée
 par M. KERDELHUE Jean-Christophe
 pour : implanter une centrale photovoltaïque
 au sol
 adresse terrain : lieu-dit Le Chagnon, à La
 Barde (17360)

CERTIFICAT d'URBANISME
 délivré au nom de l'État
Opération réalisable

Le préfet de Charente-Maritime,

Vu la demande présentée le 24 mai 2016 par ENERGY FRANCE, représentée par Monsieur KERDELHUE Jean-Christophe demeurant 34 AV Bosquet, PARIS (75007), en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain cadastré AP-138, AP-137, AP-133, AP-132, AP-131, AP-130, AP-129, AP-128, AP-127, AP-126, AP-125, AP-124, AP-12.3, AP-122, AP-121 situé lieu-dit Le Chagnon 17360 La Barde et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant à implanter une centrale photovoltaïque au sol ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;
 Vu le code de l'environnement ;

Vu la carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2005, ;

Vu l'avis réputé favorable de Monsieur le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ;
 Vu l'avis de la REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU / Agence de Saintes en date du 28/06/2016 ;
 Vu l'avis favorable de Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture en date du 22/06/2016 ;
 Vu l'avis de ENEDIS Rochefort - Raccordements réseau électrique en date du 14/06/2016 ;
 Vu l'avis favorable de la direction générale de l'aviation civile en date du 9 juin 2016 ;
 Vu l'avis favorable de l'Établissement du service d'infrastructure de la Défense de Bordeaux en date du 21 juillet 2016 ;
 Vu l'avis émis au titre du risque inondation par la DDT de la Dordogne, en date du 12 juillet 2016 ;

Vu l'avis réputé sans observations du maire de La Barde en date du 24 juin 2016 ;
 Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires et de la mer en date du 26 juillet 2016 ;

CERTIFIE

Article 1

Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.

Article 2

Le terrain est situé dans une commune dotée d'une carte communale susvisée .

Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables :

- art. L.111-6 à L.111-10, art. R111-2, R.111-4, R.111-26 et R.111-27.

Zone(s) :

- zone N (Zone non constructible)

Le terrain est grevé de la servitude d'utilité publique suivante :

I4 - surplomb d'une canalisation électrique (partiellement sur l'unité foncière).

Article 3

L'état des équipements publics existants ou prévus est le suivant :

Équipement	Terrain desservi	Capacité suffisante	Gestionnaire du réseau	Date de desserte
Eau potable	Oui	Oui	RESE	
Électricité	Oui		ENEDIS	
Assainissement	Non		Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime	
Voirie	Oui	Oui	Commune	

Article 4

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

TA Communale	Taux = /
TA Départementale	Taux = 2 %
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux = 0,40 %

Article 5

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L. 332-6-1-2° c) et L. 332-8 du code de l'urbanisme)

Participations préalablement instaurées par délibération : Néant

Article 6

L'arrêté d'alignement et les autorisations de voirie seront obtenus avant le commencement des travaux.

Les eaux pluviales d'écoulement issues des aménagements à réaliser sur le terrain seront dirigées et résorbées à l'intérieur de la propriété.

L'unité foncière prend partiellement emprise dans une zone de protection environnementale classée Natura 2000.

Le terrain est situé dans une commune soumise au risque feu de forêt.

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 07-2486 portant classement des massifs forestiers à risque feux de forêt et des communes concernées par le risque feux de forêt, le débroussaillage est obligatoire aux abords des constructions de toute nature sur une profondeur de 50 mètres ;

En application des dispositions fixées par le Code de l'urbanisme et le Code de l'environnement, le projet sera soumis à étude d'impact et enquête publique.

Le terrain est partiellement surplombé par une canalisation électrique aérienne.

L'entreprise chargée des travaux de construction devra faire une déclaration d'intention de construire au service de ENEDIS conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 avril 1971 et ce dans le délai prévu par la circulaire 70-21 du 21 décembre 1970 (10 jours francs avant le début des travaux).

Article 7

Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires :

- demande de permis de construire

Fait à Saintes, le 26 juillet 2016

Pour le préfet,
le Chef du SAT Est

Karine Maubert-Sbile

CUB 017 033 16 H0031

3/4

CUB 017 033 16 H0031

4/4

Les présents plans, coupes, façades et éléments graphiques sont destinés à une demande administrative. Ils ne sont pas des plans d'études d'exécution, et ne permettent pas la réalisation des travaux

DANIN ARCHITECTURE

THOMAS DANIN ARCHITECTE DEA HMNOP
1 rue Maurice Garnier 17200 ROYAN - 05.46.22.70.69
contact@danin-architecture.com/ www.danin-architecture.com

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol

Maître d'ouvrage

SARL La Barde Solaire Services
34 avenue Bosquet 75 007
75 007 - PARIS

Projet

Lieu dit " LE CHAGNON " et " LE MOUILLIS "
17360 - LA BARDE

Etat	Pièce Annexe
Echelle	1:100 ^{ème}
Plan	Certificat d'urbanisme 2/2
Date	20-12-2016

**Pièce
Annexe**

PC